Commune de Rochefort

Rapport annuel 2023 - 2024
de la Commission énergie-environnement

Monsieur le président,
Mesdames et Messieurs les conseillers généraux,

Selon l'usage qui prévaut, nous vous présentons ci-après le rapport annuel de la Commission énergie-environnement (CEE) couvrant la période 2023-2024.

La CEE s'est réunie à 5 reprises durant cette période.

La commission a été consultée sur les objets suivants :

- Utilisation du fonds communal de l'énergie (subventionnement des certificats CECB, diverses mesures visant la réduction de la consommation)
- Extinction de l'éclairage public
- Installation PV sur le réservoir de Chambrelien
- Suivi de la création de la réserve forestière
- Suivi des actions liées au rapport sur la protection des sources
- Suivi du remplacement du chauffage à distance

Plusieurs membres de la CEE se sont également attelés à la création d'un Groupe Nature, indépendant de la CEE et des autorités politiques.

La commission travaille encore et toujours sur le Plan communal des énergies. Dans ce cadre, la CEE recueille et analyse les informations de consommation énergétique et de production de la Commune et de ses habitants. Un certain nombre de mesures sera proposées au Conseil communal au travers d'un rapport, en cours de rédaction, couvrant des domaines tels que l'optimisation électrique des infrastructures communales, ou le chauffage à distance.

Naturellement, nous demeurons à votre entière disposition pour tout complément d'information que vous pourriez souhaiter.

Nous vous prions de croire, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les conseillers généraux, à l'assurance de notre parfaite considération.

Rochefort, le 3 octobre 2024

Au nom de la Commission
énergie-environnement 2023-2024

Le secrétaire, Le président,

J. Rilliot J.-L. Naguel